M1

© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2000

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Ontario

The Early Years Guidelines For Community Coordinators

Click here for Backgrounder

Click here for news link

Table of Contents

	Page
Part I : Introduction	1
• Purpose	1
• Vision	1
• Outcomes	1
• The Early Years Study	2
• Principles for Early Child Development and Parenting Programs	2
• Government Commitment and Action	3
Part II: The Project	4
• Community Ownership	4
• Early Years Action Plans	5
• The Community Coordinator Selection Process	5
• Skills and Qualifications of Community Coordinators	5
• Project Tasks	6
• Roles and Responsibilities	8
• Community Coordinator	8
• Steering Committee	8
• Public Health Units	8
• CMSMs/DSSABs	9

- Provincial Ministries' Regional Offices 9
- Early Years Demonstration Projects 9
- Children's Secretariat 9
- Reporting Requirements 9
- Learning from the Early Years Demonstration Projects 10
- Supporting Community Coordinators 10

Part III: Appendices 11

- Appendix A: Implementation Timelines 12
- Appendix B: Background on the Demonstration Projects 12

THE EARLY YEARS

GUIDELINES FOR COMMUNITY COORDINATORS

Part I: Introduction

Purpose

The purpose of this initiative is to mobilize communities so that all children in Ontario have early child development opportunities to reach their full potential. It is one further step in an initiative that is growing from seeds sown in the Early Years Study which was released by Premier Mike Harris and Margaret Marland, the Minister Responsible for Children, in April 1999.

The provincial government is challenging parents and families, communities, businesses, not-for-profit organizations, professional networks, associations, volunteers, and local governments to link their efforts to support children in their communities and help them get the best possible start in life.

Funding is being allocated through Public Health Units[1] for Community Coordinators, under the direction of a broad-based, local Steering Committee, to help communities promote early child development and

parenting programs that meet the unique needs of their community, with support from all sectors.

Vision

The long-term policy vision is that:

- All young children and their families will have access to early child development and parenting programs in their neighbourhood or community;
- All sectors at the community level will work together to ensure that all children have opportunities to reach their full potential; and
- All communities will build capacity to provide a seamless system of supports that involves parents/caregivers, families, and all other sectors (e.g., education, social services, health, recreation, business, voluntary, and charitable sectors).

Outcomes

The outcomes of this initiative are:

- To establish the baseline of services and supports for children aged 0-6 and their parents/caregivers that are currently available across Ontario;
- To support the building of province-wide capacity in early child development and parenting programs at the community level;
- To educate the public and build local awareness of the importance of the early years; and,
- To mobilize communities to expand and/or build on existing early child development and parenting programs and opportunities at the local level;

[1]Public Health Units are governed by Boards of Health

- To create an integrated, seamless system of supports that is universally accessible, community-based, and led with responsibility shared by, business, voluntary, charitable and government sectors; and to assist communities in developing locally designed action plans for applications to the Early Years Challenge Fund, which is to be launched in Fall 2000.

The Early Years Study

The Early Years Study was commissioned in the Spring 1998 Throne Speech to advise government on the best ways to prepare all of Ontario's young children for scholastic, career, and social success. *The Early Years Study*, chaired by Dr. Fraser Mustard and the Honourable Margaret McCain, synthesizes the latest research on child development

and examines Ontario's experience with successful community initiatives focused on improving outcomes for children aged birth to six years.

The Study provides compelling evidence that an investment in the early years of a child's life is an investment in their future educational success and their lives as healthy, contributing adults. It presents recent research findings that indicate:

- Early brain development sets the stage for lifelong learning, behaviour, and health;
- Positive stimulation, nurturing, and proper nutrition foster good brain development;
- Parenting style is more important than level of income in influencing child development;
- Negative experiences in early years have long-lasting effects that are difficult to overcome; and
- Some Ontario communities are performing better on child outcome measures than others.

The *Study* concludes that parents, caregivers, communities, the voluntary sector, professionals working with children, the private sector, and all levels of government must work together at the local community level to improve outcomes for all children. (For further details, see the *Early Years Study*).

Principles for Early Child Development and Parenting Programs

The Early Years Study recommends the following principles and standards for early child development and parenting programs in communities:

Programs must:

- Be available, affordable, accessible, and optional for all young children and families (optional means parental choice);
- Be child-oriented and parent-oriented;
- Provide environments for children to engage in play-based/problem-solving learning with other children and responsible adults;
- Respect diverse cultural, ethnic, and linguistic backgrounds;
- Provide appropriate support systems and expertise to allow the participation of children with physical, developmental, language, learning, or behavioural difficulties;
- Be staffed by professionals who have been trained to identify children with special needs and who can make referrals for appropriate interventions;
- Make a special effort to engage families who need

encouragement;
- Be linked to the primary school system and other programs such as library, recreation and cultural activities;
- Provide a continuum of services to meet the needs of parents who are at home, at work, or in school;
- Include programs on parenting; and,
- Be monitored in terms of effectiveness, using a developmental readiness-to-learn measure, when children enter school.

Government Commitment and Action

In April 1999, Ontario released the Early Years Study and made a commitment to:

- Strike a provincial Task Group to set out a framework for community-based early child development programs;
- Fund demonstration projects to evaluate different approaches to providing all young children and their parents/caregivers with early childhood development opportunities, and to link/build on existing services;
- Provide up to $30 million annually by 2001-02, for an Early Years Challenge Fund that would match contributions from the private and voluntary sectors to local early child development programs;
- Fund local coordinators to mobilize communities, build linkages among early years programs, and develop proposals to access the Early Years Challenge Fund, commencing in 2000-01;
- Pilot a readiness-to-learn assessment of children entering school; and
- Undertake related public education and awareness activities.

October 7, 1999, the government announced the creation of five Demonstration Projects in different parts of the province - London, North Bay, (now expanded to Districts of Nipissing and Parry Sound), South East Grey (now expanded to Grey and Bruce Counties), York Region, and Ottawa-Carleton - to test and evaluate approaches to supporting good early child development and parenting. These projects, which are operating from December 1, 1999, to May 31, 2001, are being evaluated by the Centre for Research and Education in Human Services. The evaluation will be complete by September 2001.

In the October 1999 Throne Speech, the government committed to a bold new initiative that will ultimately extend early child development opportunities to every child and parent in Ontario, noting that recently announced demonstration projects are merely the beginning. The government also expressed its determination to remain the national leader in early child development. (See *Ontario's Children Ontario's Future*, A Progress Report and Consultation Paper Released, August 3,

2000.)

In April 2000, the government announced the formation of the Early Years Task Group, an advisory body that will oversee the creation of a province-wide Early Years Program.

The10-member Task Group, chaired by Philip Donne, President of Kellogg Canada, will advise the government on key elements and standards for a successful province-wide early child development and parenting program. It will deliver its final report by April 2001.

In the May 2000 Budget, the government restated its commitment to a $30 million Early Years Challenge Fund to help communities expand their support to early childhood development and parenting programs. The Fund, which will match contributions from the business, voluntary, and charitable sectors, will be launched this Fall.

Part II: The Project

This community-based project is to build capacity and shared responsibility to make early child development and parenting programs available to all children in Ontario. Funding is being provided to communities to recruit and hire Community Coordinators to enable them to do the necessary public education, community mobilization, planning, and fund-raising to access the Early Years Challenge Fund.

Steering Committees, with balanced representation from all sectors, are being asked to link and expand existing structures, programs, and services. Steering Committee members should share a passion for early child development, be well respected in their sectors, and serve as champions to bring parents and families, communities, businesses, non-profit organizations, professional networks, associations, volunteers, and local governments together to plan and support this initiative.

Funding for this initiative is being provided through Public Health Units, which will serve both as host agencies, accountable through the Board of Health to the Children's Secretariat, Government of Ontario for the funds, and as one of the partners at the Steering Committee table. This will provide an opportunity to build on the work and mechanisms already underway in programs such as Healthy Babies, Healthy Children and take advantage of the experience of Public Health Units in facilitating community action and community ownership of cross-sectoral initiatives.

For those five PHU areas where there are Early Years Demonstration Projects, funding has been reduced to reflect the community coordination structures and mechanisms already in place through the demonstration project funding. The Children's Secretariat will negotiate

with the respective PHU and the Demonstration Project Steering Committee on the most appropriate way to flow additional funds.

Community Ownership

It is absolutely critical that this initiative be led and owned by communities.

Public awareness of the importance of children's early years is growing, and every day more people are getting involved. This sense of civic responsibility is something we can build on to help ensure that our children have the support they need.

We know from the experience of the Early Years Demonstration Projects and other community action projects around the province, that bringing together a broad cross-section of the community, including families, businesses, non-profit organizations, professional networks, associations, volunteers, and local governments, around a common issue, results in the development of innovative initiatives that draw upon community resourcefulness.

This project therefore requires community involvement that represents the interests of all citizens, as prescribed in the formation of the Steering Committee and the hiring committee for the Community Coordinator. The Steering Committee must also ensure that it reaches out to involve those who are not at the table.

Early Years Action Plans

Steering Committees are to design Early Years Action Plans that meet the unique needs of their communities, build on existing programs and services, and draw upon the resourcefulness and support of all sectors in communities. The plans will then form the basis for applications to the Early Years Challenge Fund.

Public Health Units with more than one Consolidated Municipal Service Manager or District Social Service Administration Board within their geographic boundaries are to establish planning sub-committees consistent with the planning areas for Consolidated Municipal Service Managers or District Social Service Administration Boards. The sub-committees are to have balanced representation between parents/caregivers, government funded service providers, business leaders, charitable/service and faith organizations, and the voluntary sector.

The Community Coordinator Selection Process

For each PHU, the Medical Officer of Health will form a Selection Committee consisting of seven individuals from current community

planning bodies, a majority of which are non-governmental. Membership must represent the community. This committee is responsible for recruiting and hiring the Community Coordinator and it will also provide direction to the Coordinator until the Steering Committee assumes that responsibility. The Selection Committee will then cease to exist.

In carrying out its tasks, the Selection Committee will receive support from the Children's Secretariat, including job ads, selection criteria, and interviewing techniques, and other support drawn from the experience of the Demonstration Projects and internal resources.

Skills and Qualifications of Community Coordinators

Community Coordinators are expected to have the following skills and qualifications:

- Demonstrated leadership capacity and managerial and networking skills;
- Ability to work collaboratively and effectively as a key change agent, across service/program, sectoral and organizational boundaries;
- Understanding of the community, including how to engage isolated members and remote areas;
- Superior organizational, facilitation/consulting, problem-solving, communication (written and verbal), presentation, analytical, conceptual, interpersonal and negotiation skills;
- Working knowledge/understanding of the early years vision, as articulated in the Early Years Study;
- Working knowledge of the relationships/linkages between different sectors (e.g., not-for-profit, business, charitable, voluntary and local government), and how to negotiate them;
- Experience in budgeting, expenditure management and controllership; and
- Computer literacy.

Project Tasks

Each site is expected to complete the following six tasks:

1. Establish a Selection Committee and recruit and hire a Community Coordinator

- Form a Selection Committee consisting of seven individuals. Draw on individuals involved with current community planning bodies, e.g. Healthy Babies/Healthy Children, Making Services Work for People, District Health Councils. A majority of the members must be other than staff of government funded service providers;

- Select a Coordinator based on the project tasks/deliverables and skills required;
- Negotiate a contract with the Coordinator to be signed by the Medical Officer of Health and to include roles, responsibilities, deliverables, and reporting relationships;
- Direct the Coordinator until the Steering Committee is up and running, then cease to exist;
    - Negotiate a contract with required roles and responsibilities;
    - Provide direction to the Coordinator until the Steering Committee assumes that responsibility; and
    - Cease to exist.

2. Develop a Local Steering Committee that builds on work already underway in communities related to early child development by enhancing the current focus and not duplicating existing coordination mechanisms.

- Organize a local Steering Committee of 16 people that involves all sectors and populations, a majority of whom must be volunteers from the community, expanding on the experience, and potentially drawing on the membership of the Healthy Babies Healthy Children Community Advisory Group and other related planning bodies for children/family services:
    - 5/16 people on the Steering Committee must be selected from parents, caregivers, consumers and the early child development sector;
    - 5/16 people must be selected from business leaders, charitable/service and faith organizations, and the voluntary sector;
    - 6/16 people must be selected from education, health, social service, police, culture/recreation and local government sectors;
    - A chartered accountant and a lawyer must also be represented on the Steering Committee; and
    - A quorum shall consist of a majority of volunteers from the community.
    -

The Steering Committee must:

- Link to/build on all related existing structures and/or planning bodies (e.g., Making Services Work for People; Healthy Babies, Healthy Children);
- Involve key decision-makers from the community;
- Involve consumers/parents/caregivers and others most affected;
- Identify subcommittees required to promote early child development at the community level;
- Develop strategies for reaching out to members of the community

who are isolated and/or who have not traditionally been involved in this kind of planning or service provision/utilization; and
- Provide direction to the Community Coordinator.

- Steering Committees with more than one Consolidated Municipal Service Manager or District Social Service Administration Board within the Public Health Unit's geographic boundaries must establish planning sub-committees, consistent with the planning areas for the Consolidated Municipal Service Manager or District Social Service Administration Board, and which have balanced representation between parents/caregivers, government funded service providers, business leaders, charitable/service and faith organizations, and the voluntary sector.

3. Assess community needs and resources

- Describe community (e.g., geographic areas covered; people who make up community, providing approximate numbers of current audiences, members, participants, clients or size of region; current levels of services/supports for children aged 0-6 and their parents/caregivers; available community resources (fiscal and human) economic base/environment; gaps in programming/services for children aged 0-6 and their parents/caregivers;
- Identify linkages to programs and services for children over age six and youth;
- Identify community assets, strengths, and resources, and build on programs and services that are working within the vision of the Early Years Study;
- Conduct public forums and community focus groups to complete needs assessment;
- Analyze community issues;
- Develop/identify baseline measures, e.g., readiness-to-learn, current levels of programs and services;
- Develop a plan to address identified gaps; and
- Conduct meetings with diverse community groups including business, voluntary, charitable sectors/leaders that reflect the cultural diversity of the community.

4. Promote early years/get the message out

- Develop a local strategy for public education and awareness within the context of the overall provincial framework and strategy for public education and awareness under development by the Children's Secretariat which includes early years branding and public education and awareness tools.
- Communicate the early years vision and core values associated with early child development and parenting;
- Showcase programs that illustrate the vision of the Early Years

Study;
- Develop key messages to engage all sectors, including parents/caregivers, business, charitable, voluntary, and service organizations;
- Prepare press releases, news and feature stories, guest columns, public service announcements, and fact sheets;
- Approach editorial boards;
- Schedule/convene press conferences and community forums;
- Develop/create a newsletter, posters, flyers, and other promotional material.
- Create a local web site and distribution lists; and
- Develop a strategy for managing communications issues.

5. Mobilize communities and fundraising

- Develop and implement strategies for community organization and mobilization, including strategies for reaching out to members of the community who have not traditionally been involved in this kind of activity;
- Develop a long-term strategy for integrating the service community, including: business, voluntary, and charitable sectors; parents/caregivers; existing service system (education, health, recreation, social services, libraries, child care/Early Child Education programs); and
- Develop and facilitate a fund-raising strategy to engage business, voluntary, and charitable sectors in accepting their shared responsibility for this issue, including the provision of financial support to early years programming in the community.

6. Develop an action plan for moving forward

- Develop a Challenge Fund proposal that:
    - Addresses identified needs against available resources, including contributions from the business, charitable and voluntary sectors, that is approved by the local Steering Committee;
    - Identifies projected annual costs of continuing the work after the Challenge Fund grant ends, and how the project will be sustained (e.g., anticipated revenues and contributions from business/voluntary/charitable sectors and community);
    - Include a plan to monitor and assess results and chart progress re: children's development in their early years; and
    - Meet the criteria for application to the Challenge Fund.

Roles and Responsibilities

Community Coordinators are responsible for:

- Organizing and supporting a local Steering Committee that involves all sectors and populations;
- Carrying out the specific tasks of the project, in collaboration with and under the direction of the Steering Committee;
- Informing other key local players and planning bodies;
- Working with the Children's Secretariat to disseminate lessons learned to other communities across the province; and
- Maintaining ongoing communication with the Children's Secretariat, preparing and submitting reports as required.

Steering Committees are responsible for:

- Championing early child development and mobilizing the community;
- Overseeing the specific tasks of the project, and providing direction to the Coordinator;
- Representing a broad cross-section of community interests;
- Facilitating community ownership of this initiative;
- Linking to other existing structures and/or planning bodies;
- Developing partnership agreements and protocols for organizations working together;
- Approving all plans of the project and project proposals,
- Ensuring accountability through the Board of Health by fulfilling all requirements of the service agreement with the Children's Secretariat, for the Government of Ontario;
- Approving activity plans and proposals to be submitted to the Children's Secretariat; and
- Approving a locally designed Early Years Action Plan to be used as a basis for application to the Early Years Challenge Fund.

Public Health Units, which are governed by Boards of Health, are responsible for:

- Being the host agency for the initiative, accountable to the Children's Secretariat, Government of Ontario for funds;
- Being a partner on the Steering Committee;
- Promoting and role modeling collaborative planning, program delivery, and monitoring;
- Supporting fund-raising for matching funds; and
- Taking direction from the Steering Committee in all planning, implementation of program initiatives and use of funds.

Consolidated Municipal Service Managers (CMSMs)/District Social Service Administration Boards (DSSABs) are responsible for:

- Being a partner on the Steering Committee or sub-committee representing their respective planning area;

- Promoting and role modeling collaborative planning, program delivery, and monitoring; and
- Supporting fund-raising for matching funds.

Provincial Ministries' Regional/District Offices (e.g., Ministry of Community and Social Services; Ministry of Education; Ministry of Health and Long-Term Care; Ministry of Citizenship, Culture and Recreation) are responsible for:

- Liaising between Community Coordinators and their respective colleagues in their Ministry;
- Supporting communities in mobilizing to meet the Early Years outcomes;
- Advising Community Coordinators about policies and programs of their respective Ministry; and,
- Modeling integration and collaboration.

Early Years Demonstration Projects are responsible for:

- Working with the Children's Secretariat to disseminate lessons learned to other communities; and,
- Acting as mentors to Selection Committees, Community Coordinators, and Steering Committees in this new initiative.

Children's Secretariat is responsible for:

- Supporting the work of the Selection Committees, Community Coordinators, and Steering Committees;
- Supporting networking between the Community Coordinators for sharing information, resources and expertise;
- Informing other Ministries;
- Monitoring the fulfilment of all funding requirements and, project activities; and
- Reporting to the Minister Responsible for Children.

Reporting Requirements

The Steering Committee is expected to approve and submit three reports to the Children's Secretariat in the initial stage of the Project. Project plans, outlining activities and budget to be allocated to the tasks of the Community Coordinator and Steering Committee, will be submitted to the Children's Secretariat by December 29, 2000. The first progress report should be submitted by January 31, 2001. A second progress report must be submitted by April 28, 2001. Details on reporting requirements for the balance of the project are forthcoming.

Any changes to the requirements of this initiative as outlined in these guidelines require prior approval of the Children's Secretariat.

Learning from the Early Years Demonstration Projects

The Early Years Demonstration Projects provide living examples of how five very different communities in the province have mobilized their communities and brought a diverse cross-section of individuals and sectors to plan and support early years initiatives. The Demonstration Projects model the diversity that is possible when communities bring new ideas and resources to the table. (See Appendix B for an overview of each of the projects.)

Each of the Demonstration Projects has:

- Established unique leadership models with broad-based community representation to promote and lead early years initiatives in their communities;
- Increased community awareness of the importance of early childhood development and parenting;
- Started developing baseline measures of their communities, including an assessment of the readiness to learn of children entering the school system;
- Secured substantial commitments from local businesses, service clubs, and the charitable and voluntary sectors; and
- Developed comprehensive inventories of a wide range of programs and services, neighbourhood assessments, and mapping of services.

Lessons learned from the Demonstration Projects will serve as resources to the Selection Committees and the newly appointed Community Coordinators across the province. Demonstration Project Coordinators will also be available as mentors to Selection Committees, Community Coordinators and Steering Committees.

Supporting Community Coordinators

The Children's Secretariat will provide support to the Community Coordinators and the Steering Committees in education and skills development, information dissemination and knowledge exchange, and networking and partnership development to build community capacity for the Early Years.

Initial support for this initiative will include, but not be limited to:

- An orientation session for Community Coordinators on October 26/27 in Toronto;
- Opportunities to learn first hand from the five Early Years Demonstration Projects and build on tools they have developed for their communities;
- An electronic tool for compiling an inventory of programs and services;

- An orientation on readiness-to-learn measures as a planning and monitoring tool;
- Early years branding and public education and awareness tools for local communications within a provincial framework for public education and awareness;
- Facilitating the formation of networks between communities in order to share information and learn from each other's experience ;
- Linking Community Coordinators with Secretariat WebBoard for electronic information exchange; and,
- Workshops on key areas of interest and challenges in mobilizing communities

---

Part III: Appendices

Appendix A: Implementation Timelines

TASK DATE

Start-up funding to Public Health Units; creation of Selection Committees	September 2000
Selection and hiring of Community Coordinators	September/October 2000
Orientation for Community Coordinators October	26-27, 2000
First window for Early Years Challenge Fund applications*	November/December 2000
Steering Committees submit project plans to the Children's Secretariat for approval	December 29, 2000
Steering Committees' plans approved by the Children's Secretariat	January 31, 2001
First quarter progress report to the Children's Secretariat	January 31, 2001
Second quarter progress report to the Children's Secretariat	April 28, 2001
Ongoing windows for early Years Challenge Fund applications *	Years 2001/02

*Challenge Fund applications are to be based on a locally designed Early Years Action Plan approved by the Steering Committee.

Appendix B:

Background on the Demonstration Projects

Site One: London - "Investing In Children"

Host agency: London Investment in Education Council
Coordinator: Jan Lubell jlubell@liec.on.ca Phone: (519) 433-8996 Ext. 223

The project is led by an innovative industry education council. The business community and voluntary sector is strongly represented on the Steering Committee. The Professional Advisory Committee comprised of primary service providers is equally significant in the leadership role. Broad-based community task groups guide specific project development such as the Inventory, Report Card and Neighbourhood Centre Development groups.

The London project has been particularly proactive in promoting the Early Years and the Investing in Children initiative through extensive media coverage and promotion (newspaper ads, billboards, community calendars, talk shows, T.V. and radio interviews and community events).

In February they organized a Business Community Breakfast and Poster Session co-sponsored by the Royal Bank. This was followed by joint planning sessions with local businesses to identify areas of potential corporate support for early years initiatives. Numerous other community consultations and neighbourhood focus group sessions have taken place.

In May they hosted "The Family and The Workplace: Year 2000 Conference" with internationally recognized presenters and financial support from the Royal Bank, United Way, AON Consulting and local health and children's services.

A group of providers, including Healthy Babies/Healthy Children, the City of London, and Information London, meets regularly to share and link data and information and to map community services. A community report card, "Charting London's Course", which identifies where London "shines" and where it has room to grow regarding a civic

environment for children and families was published in the newspaper in April.

They are in the process of facilitating a Family Place at a downtown mall plus 21 neighbourhood early child development and parenting centres across London. The neighbourhood centres are to be based on a shared contribution model with program commitments from local service providers and institutions. The London Orchestra, library, children's museum and art gallery are also closely involved. They are securing donations from the corporate and voluntary sectors and to date, have raised in excess of $50,000 to be matched with demonstration project funding for testing new programs and services in keeping with the Early Years vision.

Site Two: Nipissing and Parry Sound - "Working Together for Children"

Host agency: Near North Board of Education
Coordinator: Rick Ferron ferronr@nearnorth.edu.on.ca Phone: (705) 472-0594

This project is led by the Community Partnerships for Children Steering Committee, which includes partners from four school boards, municipal and provincial social services, Public Health, an Indian Friendship Centre, Children's Aid Society, North Bay General Hospital, Community Care Access Centre and Children's Mental Health.

The project builds on the earlier success of a school-based Parent and Child Drop-In Centre, where service providers and volunteers offer early child development and parenting programs with support from private donations. The leadership provided by education, Public Health and Family Resource Centres is an important factor in the rapidly growing community initiatives led by schools and their parent councils across the Nipissing and Parry Sound Districts. Schools across both districts are working with their communities to adapt a school-based model to their local needs. In the first phase, twenty-four parent/child centres are to be established including three schools, which now have centres in place.

One hundred thousand dollars has already been raised from business and voluntary sectors. This includes the substantial support of a private benefactor, for programs and services to be provided through the centres and will be matched by Demonstration Project funding for testing new programs and services in keeping with the Early Years vision. A "Working Together for Children Foundation" is being established with representatives from business and the community serving on its Board of Directors.

Site Three: Grey and Bruce Counties "Kids 'N Us"

Host agency: South East Grey Community Outreach
Coordinator: Helen Hughes hhughes@bmts.com Phone: (519) 986-3692

South East Grey Community Outreach, a rural network of child/family resource centres located in seven small communities in Grey County, has marshaled Steering Committee representation from the social, health, education, media, and business sectors and parents. They have been particularly proactive in community outreach and have conducted 21 community consultations in partnership with Grey and Bruce Counties between April 25th and May 25th.

Alumi-bunk, a local employer in the Town of Dundalk, which has a population of 1,600, has already made a commitment to establish an early child development and parenting centre for its employees and the public.

The results from the community consultations, readiness-to-learn assessment, the inventory of programs and services, and community mapping are providing the basis for developing programs and resources. These findings will also be used as the basis for seeking contributions from local businesses and voluntary organizations.

Future project initiatives will focus on building a kaleidoscope of early child development and parenting programs and services, using a hub-model, across the widely dispersed communities in both counties. A key component will be the co-ordination of existing programs and services to provide a continuum of supports.

Site Four: York Region - "All Our Kids (AOK)"

Host agency: The Regional Municipality of York, Community Services and Housing Department
Coordinator: Daniele Zanotti dzanotti@region.york.on.ca
Phone: (905) 881-5348 ext. 2052

This project, initiated in the fall of 1999, is led by the Community Services and Housing Department, with support from the Health and Planning Department. The Steering Committee has representation from 18 sectors, including: business, faith communities, health, voluntary, education, library, parks and recreation, and child care. The municipal leadership provides an opportunity to build on established structures and existing resources.

The project has developed a Business Advisory Committee in partnership with the Economic Development Department to recruit prospective business partners. Champions from the business community have come forward to lead this undertaking and will be developing a 12-month marketing plan.

They have already received a $50,000 commitment, through the United Way, from a private foundation that does significant business in York Region. This is to be matched by demonstration project funding for testing new programs and services in keeping with the Early Years vision. The Regional Municipality has also committed $70,000.

An early child development and parenting program has been added to an existing children's program in the 16th Avenue Public School through the joint sponsorship of local business, the Board of Education, the YMCA, and a child care centre. A weekend early years program at the Milliken Mills Library and Recreation Centre is also being established to meet the needs of working parents.

And an early child development and parenting program will also be opening in Stuart Scott Public School in September 2000 in partnership with the Board of Education, the Regional Municipality of York and York Toy Library and Resource Centre.

A further partnership with both school boards, Healthy Babies/Healthy Children and Seneca College is expected to provide school-based programs with a range of weekend and evening services.

Site Five: Ottawa-Carleton - "Success by 6"

Host agency: Ottawa-Carleton United Way
Coordinator: Carole Gagnè-Ince cgagneince@unitedwayoc.on.ca
Phone: (613) 228-5781

This project is led by a partnership of key funders and service providers, including the United Way, four boards of education, municipal and provincial social services, public health, and the Social Planning Council. It expands on the "Success by 6" model, which is aimed at giving all children a healthy start so they can enter school ready to learn and succeed in life. This "Success By 6" program, which has evolved over the last two years, has developed a governance and evaluation structure to facilitate key funders, including the private sector, supporting this initiative.

In May 2000, Success by 6 expanded on-the-ground programs using the $250,000 contribution it received from the Regional Municipality of Ottawa-Carleton, out of the region's National Child Benefit savings.

Also in May 2000, a business sector forum for the Early Years was hosted by Rod Bryden, a local business leader and owner of the Ottawa Senators. The initiative has already received $50,000 from the Ottawa Senators Hockey Foundation and $50,000 matching funds from the Ottawa-Carleton United Way for early years initiatives for each of the next two years. These are to be matched by $100,000 demonstration project funding for testing new programs and services in keeping with the Early Years vision.

"Success by 6" is working with the Vanier community to plan services and resources for francophone parents and children. In June, Success by 6 issued a request for letters of intent to community groups across Ottawa-Carleton for the establishment of early child development and parenting centres and/or adding elements of the Early Years Study to existing programs.

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario

Home Page **What's New** **Contact Us** **French**

Children's Secretariat
1075 Bay Street, Suite 601
Toronto, ON CANADA M7A 1E9
Tel.: (416) 325-0054
Fax: (416) 326-3793

Last Updated: September 8, 2000
© Children's Secretariat 1998-2000

Ontario

Lignes Directrices Pour L'initiative Coordination Communautaire À L'oeuvre

Cliquez ici pour la fiche de renseignements

Communiqués -Le 8 septembre 2000

Table des matières Page

Partie I: Introduction
- Objectif 1
- Vision 1
- Rsultats 1
- L'tude sur la petite enfance 2
- Principes sous-tendant les programmes de dveloppement de la petite 2
- enfance et des comptences parentales 2
- Engagements du gouvernement et mesures prises 3

Partie II: Le projet
- Proprit collective 5
- Plans d'action pour la petite enfance 5
- Processus de slection des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires
- Comptences et qualifications des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires
- Tches lies au projet 6
- Rles et responsabilits 9

- Coordonnatrices et coordonnateurs communautaires 9
- Comits directeurs 9
- Bureaux de sant publique 10
- GSMR et CADSS 10
- Bureaux rgionaux et de district des ministres provinciaux 10
- Personnes qui mnent les projets-pilotes portant sur la petite enfance 11
- Secrtariat l'enfance 11
- Exigences en matire de rapports 11
- Leons tires des projets-pilotes portant sur la petite enfance 11
- Appui accord aux coordonnatrices et coordonnateurs communautaires. 12

Partie III: Annexes

- Annexe A : Calendrier de mise en oeuvre 13
- Annexe B: Renseignements sur les projets-pilotes 14

LIGNES DIRECTRICES POUR L'INITIATIVE COORDINATION COMMUNAUTAIRE À L'OEUVRE

Partie I : Introduction

Objectif

Cette initiative a comme objectif de mobiliser les collectivités pour donner à tous les enfants de l'Ontario la chance de se développer dès les premières années de leur vie afin de pouvoir réaliser leur plein potentiel. Elle constitue une autre étape des mesures prises à la suite de l'Étude sur la petite enfance qui a été rendue publique en avril 1999 par le premier ministre Mike Harris et la ministre déléguée au dossier de l'enfance Margaret Marland.

Le gouvernement provincial lance le défi aux parents et aux familles, aux collectivités, aux entreprises, aux organismes à but non lucratif, aux réseaux professionnels, aux associations, aux bénévoles et aux administrations locales d'unir leurs efforts pour soutenir les enfants de leur collectivité et les aider à partir du bon pied dans la vie.

Dans le cadre de cette initiative, les fonds sont alloués aux bureaux de santé publique 1. Ces derniers les remettent aux coordonnatrices et coordonnateurs communautaires, qui agissent selon les directives d'un comité directeur local représentatif de l'ensemble de la collectivité. Ces fonds visent à aider les collectivités, avec l'appui de tous les secteurs, à promouvoir des programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales répondant à leurs besoins uniques.

Vision

La vision stratégique à long terme est la suivante :

- Tous les jeunes enfants et leur famille auront accès à des programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales dans leur quartier ou leur collectivité.
- Tous les secteurs uniront leurs efforts à l'échelle communautaire pour faire en sorte que tous les enfants aient la possibilité de réaliser leur plein potentiel.
- Toutes les collectivités amélioreront leur capacité d'offrir un système de soutien cohérent mettant à contribution les parents ou les pères ou mères-substituts, les familles et tous les autres secteurs (p. ex. éducation, services sociaux, santé, loisirs, affaires, bénévolat et bienfaisance).

Résultats

Les résultats visés dans le cadre de l'initiative sont les suivants :

- Déterminer l'ensemble des services et des mesures de soutien qui existent actuellement en Ontario pour les enfants jusqu'à l'âge de six et leurs parents ou père ou mère-substituts.
- Contribuer à l'amélioration de la capacité, à l'échelle de la province, d'offrir des programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales dans les collectivités.
- Sensibiliser le public en général et les résidents des localités à l'importance des premières années de vie des enfants.
- Mobiliser les collectivités pour élargir la portée des programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales en place et pour tirer davantage parti des possibilités qui existent à l'échelle locale.
- Créer un système de soutien intégré et cohérent qui est accessible par tous, axé sur la collectivité et dirigé par le milieu des affaires, les organismes bénévoles et de bienfaisance, et le secteur public, qui en assument tous la responsabilité; et aider les collectivités à élaborer des plans d'action locaux en vue de la préparation de demandes de financement dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, qui sera mis en place à l'automne 2000.

L'Étude sur la petite enfance

Dans le discours du Trône du printemps 1998, le gouvernement a demandé la réalisation d'une étude sur la petite enfance dont il pourrait s'inspirer pour fournir les meilleurs outils possibles à tous les jeunes enfants de l'Ontario en vue de leur réussite sur le plan social, scolaire et professionnel. L'Étude sur la petite enfance, qui a été préparée par un groupe coprésidé par le Dr Fraser Mustard et

l'honorable Margaret McCain, résume les dernières recherches sur le développement de la petite enfance et examine l'expérience de l'Ontario en ce qui a trait à des initiatives communautaires fructueuses étant axées sur l'amélioration des résultats affichés par les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de six ans.

Cette étude fournit des preuves claires qu'un investissement dans les premières années de vie des enfants est un investissement dans leur réussite scolaire et dans leur vie d'adultes en santé, citoyens à part entière. Elle renferme les conclusions de récentes recherches qui indiquent que :

- le développement cérébral du jeune enfant détermine ses capacités d'apprentissage, son comportement et sa santé pour le reste de sa vie;
- une stimulation positive, les bons soins et une bonne alimentation favorisent un bon développement cérébral;
- le développement de l'enfant est davantage influencé par l'attitude des parents que par leur revenu;
- des expériences négatives vécues au cours des premières années de vie ont des effets à long terme qui sont difficiles à effacer;
- certaines collectivités ontariennes affichent de meilleurs résultats que d'autres sur le plan du développement de la petite enfance.

L'étude conclut que les parents, les fournisseurs de soins, les collectivités, le secteur bénévole, les professionnels qui travaillent avec les enfants, le secteur privé et tous les paliers de gouvernement doivent collaborer à l'échelle communautaire afin de permettre à tous les enfants de mieux réussir. (Pour plus de détails, se reporter à l'Étude sur la petite enfance.)

Principes sous-tendant les programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales

L'Étude sur la petite enfance recommande que les programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales établis dans les collectivités respectent les principes et les normes qui suivent. Selon l'étude, les programmes doivent :

- être offerts facultativement, à un prix abordable, à tous les jeunes enfants et à leur famille (les parents ayant le choix d'amener ou non leurs enfants);
- être destinés tant aux parents qu'aux enfants;
- offrir aux enfants un milieu où participer, avec d'autres enfants et des adultes, à un apprentissage par la résolution ludique de problèmes;
- respecter les différences culturelles, ethniques et linguistiques;
- fournir des systèmes de soutien et une expertise permettant la participation des enfants ayant un handicap physique ou de développement, des troubles du langage, des difficultés d'apprentissage ou des problèmes de comportement;
- être dispensés par des professionnels formés pour repérer les enfants ayant des besoins spéciaux et en mesure de recommander les services d'intervention appropriés;
- prévoir des mesures spéciales pour faire participer les familles qui ont besoin d'encouragement;
- avoir des liens avec les écoles élémentaires et d'autres établissements publics, tels que la bibliothèque, le centre de loisirs et le centre culturel;
- offrir un ensemble cohérent de services qui répondent aux besoins des parents au foyer, au travail ou à l'école;
- comprendre des programmes d'acquisition de compétences parentales;

- prévoir l'évaluation de leur efficacité au moyen d'une mesure de la capacité d'apprentissage, lorsque les enfants commencent l'école.

Engagements du gouvernement et mesures prises

En avril 1999, le gouvernement de l'Ontario a rendu publique l'Étude sur la petite enfance et a pris les engagements suivants :

- Mettre sur pied un groupe de travail provincial en vue de l'établissement d'un cadre pour des programmes communautaires de développement de la petite enfance.
- Financer des projets-pilotes permettant d'évaluer différents moyens pris pour fournir à tous jeunes enfants et leurs parents ou leur père ou mère-substituts des possibilités de développement de la petite enfance, ainsi que d'établir des liens avec des services existants ou d'étoffer ces services.
- Verser jusqu'à 30 millions de dollars par année, d'ici 2001-2002, dans le Fonds d'aide au développement de la petite enfance dans le but d'accorder des montants équivalant aux contributions des secteurs privé et bénévole aux fins des programmes locaux de développement de la petite enfance.
- Accorder des fonds à des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires ayant pour mandat de mobiliser les collectivités, d'établir des liens entre les programmes axés sur la petite enfance et d'élaborer des propositions pour obtenir un soutien dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, à compter de 2000-2001.
- Mettre sur pied des projets-pilotes pour l'évaluation de la capacité d'apprentissage des enfants lorsqu'ils commencent l'école.
- Entreprendre des activités de sensibilisation du public à la question du développement de la petite enfance.

Le 7 octobre 1999, le gouvernement a annoncé la mise sur pied de cinq projets-pilotes dans différentes régions de la province, soit London, North Bay (incluant désormais les districts de Nipissing et de Parry Sound), South East Grey (incluant désormais les comtés de Grey et Bruce), la région de York et Ottawa-Carleton, afin de mettre à l'essai et d'évaluer diverses façons d'appuyer le développement de la petite enfance et des compétences parentales. Ces projets, qui ont débuté le 1er décembre 1999 et qui prendront fin le 31 mai 2001, font actuellement l'objet d'une évaluation par le Centre for Research and Education in Human Services. Cette évaluation sera terminée d'ici septembre 2001.

Dans le discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement s'est engagé à lancer une nouvelle initiative grâce à laquelle tous les enfants et les parents de la province pourraient bénéficier de meilleures possibilités sur le plan du développement de la petite enfance. Il a alors précisé que les projets-pilotes qu'il avait annoncés depuis peu n'étaient que le début. Le gouvernement a également exprimé son désir de demeurer le leader national sur le plan du développement de la petite enfance. (Se reporter au rapport d'activité et document de consultation intitulé Nos enfants - L'avenir de l'Ontario, qui a été rendu public le 3 août 2000.)

En avril 2000, le gouvernement a annoncé la formation du Groupe de travail sur la petite enfance, organisme consultatif qui surveillera la création d'un programme pour la petite enfance à l'échelle de la province. Le Groupe de travail, constitué de 10 membres et présidé par Philip Donne, président de Kellogg Canada, conseillera le gouvernement sur les éléments clés qu'un programme de développement de la petite enfance et des compétences parentales devrait comporter et les normes qu'il devrait respecter pour atteindre les résultats visés. Le rapport final de ce groupe sera rendu public

d'ici avril 2001.

Dans le budget de mai 2000, le gouvernement a réitéré son engagement à l'égard du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, doté d'un budget de 30 millions de dollars, pour aider les collectivités à offrir un soutien accru aux programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales. Ce fonds, dans le cadre duquel on accordera des sommes équivalant aux contributions du milieu des affaires et des organismes bénévoles et de bienfaisance, sera mis en place cet automne.

Partie II : Le projet

Ce projet communautaire a pour but d'améliorer la capacité d'offrir des programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales à tous les enfants de la province, et de favoriser le partage des responsabilités à cet égard. Des fonds sont accordés aux collectivités pour leur permettre de recruter et d'embaucher des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires pour les aider à sensibiliser le public, à mobiliser la collectivité, à faire de la planification et à organiser des activités de financement pour être en mesure d'obtenir un soutien dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance.

Des comités directeurs, constitués d'un nombre équilibré de représentants de tous les secteurs, sont chargés d'établir des liens entre les structures, les programmes et les services en place, et d'en élargir la portée. Les membres de ces comités devraient être des personnes respectées au sein de leur secteur d'activités qui sont fortement intéressées par la question du développement de la petite enfance et qui sont disposées à déployer des efforts pour amener les parents et les familles, les collectivités, les entreprises, les organismes à but non lucratif, les réseaux professionnels, les associations, les organismes bénévoles et les administrations locales à planifier ensemble les activités liées à cette initiative et à lui donner leur appui.

Les fonds liés à cette initiative sont accordés par l'entremise des bureaux de santé publique, qui agiront comme organismes centraux devant rendre des comptes quant aux fonds au Secrétariat à l'enfance du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du conseil de santé, et comme l'un des partenaires du comité directeur. On aura ainsi l'occasion de tirer parti du travail fait auparavant et des mécanismes en place dans le cadre de programmes tels que le programme « Bébés en santé, enfants en santé », et de profiter de l'expérience des bureaux de santé publique pour ce qui est de favoriser l'action communautaire et la propriété collective dans le cadre d'initiatives intersectorielles.

Dans le cas des cinq régions où des projets-pilotes sur la petite enfance ont été mis sur pied, le financement a été réduit pour tenir compte des structures de coordination et des mécanismes communautaires mis en place grâce aux fonds affectés aux projets-pilotes. Le Secrétariat à l'enfance procédera à des négociations avec les bureaux de santé publique respectifs et le comité directeur du projet-pilote pour déterminer les façons les plus appropriées de verser des fonds supplémentaires.

Propriété collective

Il est essentiel que les collectivités dirigent cette initiative et en assument la propriété.

Le public est de plus en plus sensibilisé à l'importance des premières années de la vie d'un enfant et

un nombre croissant de personnes épousent cette cause. Nous pouvons nous servir de ce sens de la responsabilité civique pour assurer à nos enfants le soutien dont ils ont besoin.

Comme l'illustre l'expérience des projets-pilotes sur la petite enfance et d'autres projets d'action communautaire de la province, lorsque différents groupes de la collectivité, notamment des familles, des entreprises, des organismes à but non lucratif, des réseaux professionnels, des associations, des bénévoles et des administrations locales, unissent leurs efforts autour d'une même question, des initiatives novatrices sont mises sur pied en puisant dans les ressources communautaires.

Ce projet exige donc la participation de personnes qui représentent les intérêts de l'ensemble de la collectivité, ce qui est conforme aux exigences relatives à la formation du comité directeur et du comité de sélection de la coordonnatrice ou du coordonnateur communautaire. Le comité directeur doit en outre s'assurer d'obtenir également la participation de personnes autres que les membres du comité.

Plans d'action pour la petite enfance

Les comités directeurs doivent concevoir un plan d'action pour la petite enfance qui répond aux besoins uniques de leur collectivité, qui tire parti des programmes et services en place, et qui puise dans les ressources et profite du soutien de tous les secteurs de la collectivité. Ces plans serviront de documents de base pour la préparation des demandes de financement auprès du Fonds d'aide au développement de la petite enfance.

Les bureaux de santé publique qui comptent plus d'un gestionnaire des services municipaux regroupés ou d'un Conseil d'administration de district des services sociaux à l'intérieur de leur territoire doivent mettre sur pied des sous-comités de planification en fonction des zones de planification attribuées aux gestionnaires des services municipaux regroupés ou aux Conseils d'administration de district des services sociaux. Les sous-comités doivent être constitués d'un nombre équilibré de représentants des parents ou des pères ou mères-substituts, des fournisseurs de services financés par le gouvernement, des chefs d'entreprises, des organismes religieux, de bienfaisance et de services, ainsi que du secteur bénévole.

Processus de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires

Pour chaque bureau de santé publique, la ou le médecin hygiéniste formera un comité de sélection regroupant sept personnes faisant partie d'organismes de planification communautaire, la plupart d'entre eux n'étant pas des organismes gouvernementaux. Les membres du comité de sélection doivent est représentatifs de la collectivité. Ce comité est chargé de recruter et d'embaucher la coordonnatrice ou le coordonnateur communautaire et de lui donner des directives jusqu'à ce que le comité directeur assume cette responsabilité. Le comité de sélection cessera alors d'exister.

Pour accomplir les tâches qui lui incombent, le comité de sélection recevra l'aide du Secrétariat à l'enfance, notamment pour ce qui est des offres d'emploi, des critères de sélection et des techniques d'entrevue, ainsi que tout autre appui découlant de l'expérience tirée des projets-pilotes et provenant de ressources internes.

Compétences et qualifications des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires

Les coordonnatrices et coordonnateurs communautaires doivent posséder les compétences et les

qualifications suivantes :

- capacité manifeste de faire preuve de leadership et aptitudes à la gestion et au réseautage;
- capacité de travailler en collaboration et avec efficacité en tant qu'agent de changement clé à l'égard de différents services ou programmes, secteurs ou organisations;
- compréhension de la dynamique de la collectivité, de façon à pouvoir entre autres obtenir la participation des membres isolés et des régions éloignées;
- sens de l'organisation, excellentes aptitudes à la facilitation ou à la consultation, à la résolution de problèmes, à la communication (écrite et orale), à la présentation et à la négociation, esprit d'analyse, capacité de concevoir et entregent;
- connaissance pratique et compréhension de la vision relative à la petite enfance, telle qu'elle est énoncée dans l'Étude sur la petite enfance;
- connaissance pratique des liens entre les différents secteurs (p. ex., les organismes à but non lucratif, les entreprises, les organismes de bienfaisance, les organismes bénévoles et l'administration locale) et de la façon de traiter avec eux;
- expérience dans l'établissement de budgets, la gestion des dépenses et les activités de contrôle financier;
- bonne connaissance des ordinateurs.

Tâches liées au projet

Les six tâches suivantes doivent être accomplies dans le cadre du projet :

1. Établir un comité de sélection, et recruter et embaucher une coordonnatrice ou un coordonnateur communautaire

- Former un comité de sélection composé de sept membres. Choisir des personnes qui sont déjà actives au sein d'organismes de planification communautaire, dans le cadre par exemple des programmes « Bébés en santé, enfants en santé » ou Pour des services au service des gens, ou au sein des conseils régionaux de santé. La majorité des membres ne doivent pas être des employés de fournisseurs de services financés par le gouvernement.
- Choisir une coordonnatrice ou un coordonnateur en tenant compte des tâches et des objectifs du projet, ainsi que des compétences exigées.
- Négocier un contrat avec la coordonnatrice ou le coordonnateur précisant les rôles, les responsabilités, les exigences et les liens hiérarchiques, et portant la signature de la ou du médecin hygiéniste.
- Donner des directives à la coordonnatrice ou au coordonnateur jusqu'à ce que le comité directeur soit formé et en activité. Le comité de sélection cesse alors d'exister.
- Négocier un contrat précisant les rôles et les responsabilités.
- Donner des directives à la coordonnatrice ou au coordonnateur jusqu'à ce que le comité directeur assume cette responsabilité.
- Démanteler le comité de sélection.

2. Former un comité directeur local qui tire parti des activités déjà en cours dans la collectivité en ce qui a trait au développement de la petite enfance en renforçant l'orientation actuelle et qui s'assure de ne pas faire double emploi avec les mécanismes de coordination en place.

- Mettre sur pied un comité directeur local de 16 personnes représentant tous les secteurs et les résidents de la collectivité en veillant à ce que la majorité d'entre elles soient des bénévoles.

Pour ce faire, on peut profiter de l'expérience des membres du groupe consultatif communautaire du programme « Bébés en santé, enfants en santé » et d'autres organismes de planification liés aux services pour les enfants et les familles. On pourrait même attirer des membres de ces groupes.

- 5/16 des membres du comité directeur doivent être choisis parmi les parents, les pères et mères-substituts, les consommateurs et les représentants du secteur du développement de la petite enfance;
- 5/16 des membres doivent être choisis parmi les chefs d'entreprises, et les représentants des organismes religieux, de bienfaisance et de services, ainsi que du secteur bénévole;
- 6/16 des membres doivent provenir des secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de la culture et des loisirs ou des administrations locales, ou encore des services policiers;
- le comité doit compter une ou un comptable agréé et une avocate ou un avocat;
- une majorité des bénévoles de la collectivité constitue un quorum.

- Le comité directeur doit :
  - établir des liens ou renforcer les liens existants avec les structures et les organismes de planification en place (dans le cadre par exemple des programmes Pour des services au service des gens ou « Bébés en santé, enfants en santé »);
  - obtenir la participation des décideurs clés de la collectivité;
  - obtenir la participation des consommateurs, des parents ou des pères ou mères-substituts et des autres personnes que cette question intéresse le plus;
  - déterminer les sous-comités qui devraient être mis sur pied pour promouvoir le développement de la petite enfance à l'échelle de la collectivité;
  - élaborer des stratégies pour inviter les membres de la collectivité qui sont isolés ou qui ne participent habituellement pas à ce genre de mécanisme de planification ou de prestation ou d'utilisation de services;
  - donner des directives à la coordonnatrice ou au coordonnateur communautaire.
- Les comités directeurs qui comptent plus d'un gestionnaire des services municipaux regroupés ou d'un Conseil d'administration de district des services sociaux à l'intérieur du territoire du bureau de santé publique doivent mettre sur pied des sous-comités de planification en fonction des zones de planification attribuées aux gestionnaires des services municipaux regroupés ou aux Conseils d'administration de district des services sociaux. Les sous-comités doivent être constitués d'un nombre équilibré de représentants des parents ou des pères ou mères-substituts, des fournisseurs de services financés par le gouvernement, des chefs d'entreprises, des organismes religieux, de bienfaisance et de services, ainsi que du secteur bénévole.

3. Évaluer les besoins et les ressources de la collectivité

- Décrire la collectivité, par exemple, la région géographique, les membres qui la constituent, en précisant le nombre approximatif de groupes, de membres, de participants, de clients ou la taille de la région; les niveaux actuels de services ou de soutien pour les enfants jusqu'à l'âge de six ans et leurs parents ou leur père ou mère substituts; la base ou l'environnement économique des ressources communautaires disponibles (financières et humaines); les lacunes sur le plan des programmes ou des services pour les enfants jusqu'à six ans et leurs parents ou leur père ou mère substituts.
- Déterminer les liens qui existent avec les programmes et les services pour les enfants de plus de six ans et pour les jeunes.
- Déterminer l'actif, les forces et les ressources de la collectivité, et renforcer les programmes et

les services qui sont conformes à la vision de l'Étude sur la petite enfance.
- Organiser des forums grand public et former des groupes de discussion communautaires en vue de l'évaluation des besoins.
- Analyser les questions qui touchent la collectivité.
- Établir ou déterminer des mesures de base, telles que la capacité d'apprentissage, et les niveaux actuels de programmes et de services.
- Élaborer un plan pour combler les lacunes décelées.
- Organiser des rencontres avec divers groupes communautaires, notamment des représentants du milieu des affaires, du secteur bénévole et des organismes de bienfaisance, qui sont représentatifs de la diversité culturelle de la collectivité.

4. Promouvoir l'importance de la petite enfance, transmettre le message à cet égard

- Mettre au point une stratégie locale pour la sensibilisation du public en tenant compte du cadre et de la stratégie que le Secrétariat à l'enfance est en train d'élaborer pour la sensibilisation du public de la province et qui englobe des initiatives pour faire connaître le concept du développement de la petite enfance et des outils pour la sensibilisation du public.
    - Faire connaître la vision liée à la petite enfance et les valeurs fondamentales touchant le développement de la petite enfance et des compétences parentales;
    - Mettre en évidence des programmes qui illustrent la vision de l'Étude sur la petite enfance;
    - Préparer des messages clés visant à faire participer tous les secteurs de la collectivité, dont les parents ou les pères ou mères-substituts, les entreprises, ainsi que les organismes bénévoles, de bienfaisance et de services;
    - Préparer des communiqués, des articles, des reportages, des messages d'intérêt public et des fiches de renseignements;
    - Communiquer avec des comités de rédaction de journaux;
    - Organiser des conférences de presse et des forums communautaires;
    - Concevoir un bulletin, des affiches, des dépliants et d'autres documents publicitaires.
- Créer un site Web local et des listes de distribution.
- Élaborer une stratégie pour la gestion des questions de communication.

5. Mobiliser les collectivités et organiser des activités de financement

- Élaborer et mettre en place des stratégies pour l'organisation et la mobilisation communautaires, dont des stratégies pour tenter d'obtenir la participation de membres de la collectivité qui ne prendraient habituellement pas part à ce genre d'activités.
- Élaborer une stratégie à long terme pour intégrer le secteur des services, incluant des entreprises et des organismes bénévoles et de bienfaisance, les parents ou les pères et mères substituts, ainsi que le réseau de services existants (secteurs de l'éducation, de la santé, des loisirs, des services sociaux et des bibliothèques, et programmes de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance).
- Élaborer une stratégie pour des activités de financement et en faciliter la mise sur pied dans le but d'amener le milieu des affaires et les organismes bénévoles et de bienfaisance à accepter leur part de responsabilité à l'égard de cette question et à accorder un appui financier pour les programmes de développement de la petite enfance dans la collectivité.

6. Élaborer un plan d'action en vue de :

- préparer une proposition relative au Fonds d'aide au développement de la petite enfance qui :
  - traite des besoins décelés par rapport aux ressources disponibles, dont les contributions des entreprises et des organismes bénévoles et de bienfaisance, et qui est approuvée par le comité directeur local;
  - précise les frais annuels prévus pour la poursuite du projet une fois que la subvention liée au Fonds d'aide au développement de la petite enfance sera épuisée et les moyens pris pour que le projet se poursuive (p. ex., prévisions quant aux recettes et aux contributions des entreprises et des organismes bénévoles et de bienfaisance, ainsi que des autres membres de la collectivité);
  - comporte un plan pour surveiller et évaluer les résultats obtenus et suivre les progrès réalisés quant au développement de la petite enfance;
  - respecte les critères s'appliquant aux demandes relatives au Fonds d'aide au développement de la petite enfance.

Rôles et responsabilités

Les ***coordonnatrices et coordonnateurs communautaires*** ont les responsabilités suivantes :

- appuyer un comité directeur local qui représente tous les secteurs et les résidents de la collectivité, et participer à son organisation;
- accomplir les tâches liées précisément au projet en collaboration avec le comité directeur ou selon ses directives;
- renseigner d'autres intervenants et organismes de planification clés locaux;
- travailler en collaboration avec le Secrétariat à l'enfance afin de faire profiter d'autres collectivités de la province des leçons tirées de leur expérience;
- communiquer régulièrement avec le Secrétariat à l'enfance, préparer et présenter les rapports exigés.

Les ***comités directeurs*** ont les responsabilités suivantes :

- défendre la cause du développement de la petite enfance et mobiliser la collectivité;
- superviser l'accomplissement des tâches liées précisément au projet et donner des directives à la coordonnatrice ou au coordonnateur;
- représenter les intérêts divers de la collectivité;
- favoriser la propriété collective à l'égard de cette initiative;
- faire le lien avec d'autres structures ou organismes de planification en place;
- préparer des ententes de partenariat et des protocoles pour les organisations travaillant ensemble;
- approuver les propositions et les plans liés au projet;
- rendre des comptes, par l'entremise du conseil de santé, quant au respect de toutes les exigences du contrat de service conclu avec le Secrétariat à l'enfance, pour le gouvernement de l'Ontario;
- approuver les plans d'activités et les propositions devant être soumis au Secrétariat à l'enfance;
- approuver un plan d'action pour la petite enfance établi à l'échelle locale et servant à la préparation d'une demande relative au Fonds d'aide au développement de la petite enfance.

Les ***bureaux de santé publique,*** qui sont régis par les conseils de santé, ont les responsabilités suivantes :

- agir en tant qu'organisme central pour l'initiative, devant rendre des comptes au Secrétariat à l'enfance, gouvernement de l'Ontario, pour ce qui est des fonds;
- être partenaires du comité directeur;
- promouvoir la collaboration quant à la planification, à la prestation des programmes et aux activités de surveillance, et servir de modèle à cet égard;
- appuyer les activités de financement pour les fonds de contrepartie;
- suivre les directives du comité directeur pour ce qui est de la planification, de la mise en place de programmes et de l'affectation des fonds.

Les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les ***Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)*** ont les responsabilités suivantes :

- être partenaires du comité directeur ou du sous-comité représentant leur zone de planification respective;
- promouvoir la collaboration quant à la planification, à la prestation des programmes et aux activités de surveillance, et servir de modèle à cet égard;
- appuyer les activités de financement pour les fonds de contrepartie.

Les ***bureaux régionaux et de district des ministères provinciaux*** (p. ex., le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs) ont les responsabilités suivantes :

- assurer la liaison entre les coordonnatrices et coordonnateurs communautaires et leurs collègues respectifs au sein de leur ministère;
- aider les collectivités à se mobiliser pour atteindre les résultats escomptés relativement au développement de la petite enfance;
- conseiller les coordonnatrices et coordonnateurs communautaires sur les politiques et les programmes de leur ministère respectif;
- servir de modèle pour l'intégration et la collaboration.

Les ***personnes qui mènent les projets-pilotes portant sur la petite enfance*** ont les responsabilités suivantes :

- travailler de concert avec le Secrétariat à l'enfance pour faire connaître à d'autres collectivités les leçons tirées de ces projets;
- jouer le rôle de mentors auprès des membres des comités de sélection, des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires et des membres des comités directeurs quant à cette nouvelle initiative.

Le ***Secrétariat à l'enfance*** a les responsabilités suivantes :

- appuyer le travail des comités de sélection, des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires et des comités directeurs;
- appuyer le réseautage entre les coordonnatrices et coordonnateurs communautaires en vue de favoriser l'échange de renseignements, ainsi que le partage des ressources et de l'expertise;

- renseigner d'autres ministères;
- surveiller le respect de toutes les exigences relatives au financement et le déroulement des activités du projet;
- rendre des comptes à la ministre déléguée au dossier de l'enfance.

Exigences en matière de rapports

Le comité directeur doit approuver et soumettre trois rapports au Secrétariat à l'enfance au cours de l'exercice 2000-2001. Des plans relatifs au projet, décrivant les activités et le budget liés aux tâches de la coordonnatrice ou du coordonnateur communautaire, seront présentés au Secrétariat à l'enfance d'ici le 29 décembre 2000. Le premier rapport d'étape devrait être fourni d'ici le 31 janvier 2001. Un deuxième rapport d'étape, comportant le budget avec les recettes et les dépenses réelles depuis le début de l'exercice, doit être soumis d'ici le 28 avril 2001.

Toute modification des exigences relatives à cette initiative qui sont indiquées dans les présentes lignes directrices doit être approuvée au préalable par le Secrétariat à l'enfance.

Leçons tirées des projets-pilotes portant sur la petite enfance

Les projets-pilotes portant sur la petite enfance démontrent concrètement comment cinq collectivités de la province, très différentes les unes des autres, ont mobilisé leurs membres et amené diverses personnes et des représentants d'un large éventail de secteurs à unir leurs efforts pour la planification et le soutien d'initiatives portant sur la petite enfance. Ces projets illustrent les diverses possibilités qui existent lorsque des idées novatrices et de nouvelles ressources proviennent des collectivités. (L'annexe B fournit une vue d'ensemble de chacun de ces projets.)

Dans le cadre de chaque projet-pilote, on a :

- établi des modèles de leadership uniques comportant une vaste représentation des membres de la collectivité en vue de promouvoir et de diriger des initiatives touchant la petite enfance dans la collectivité;
- sensibilisé davantage les membres de la collectivité à l'importance du développement de la petite enfance et des compétences parentales;
- commencé à établir des mesures de base pour l'évaluation au sein de leur collectivité, y compris l'évaluation de la capacité d'apprentissage des enfants lorsqu'ils commencent l'école;
- obtenu des engagements considérables de la part d'entreprises, de clubs philanthropiques, ainsi que d'organismes bénévoles et de bienfaisance locaux;
- fait l'inventaire d'une panoplie de programmes et services, effectué l'évaluation des quartiers et déterminé où sont dispensés les services.

Les leçons tirées des projets-pilotes seront utiles pour les comités de sélection et les coordonnatrices et coordonnateurs communautaires de la province.

Les personnes qui ont coordonné les projets-pilotes pourront jouer le rôle de mentors auprès des membres des comités de sélection, des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires et des membres des comités directeurs.

Appui accordé aux coordonnatrices et coordonnateurs communautaires

Le Secrétariat à l'enfance fournira un appui aux coordonnatrices et coordonnateurs communautaires et aux comités directeurs quant à l'apprentissage et l'acquisition de compétences, la diffusion de l'information et l'échange de connaissances, ainsi que pour le réseautage et l'établissement de partenariats en vue de renforcer les capacités des collectivités pour ce qui est du développement de la petite enfance.

L'appui initial à l'égard de cette initiative comprendra les éléments suivants :

- une séance d'orientation pour les coordonnatrices et coordonnateurs communautaires les 26 et 27 octobre à Toronto;
- des occasions de discuter avec des personnes qui mènent les projets-pilotes et de s'inspirer des outils qu'elles ont mis au point pour leur collectivité;
- un outil électronique pour consigner les données de l'inventaire des programmes et services;
- des services d'orientation pour les mesures de la capacité d'apprentissage en tant qu'outil de planification et de surveillance;
- des outils pour la reconnaissance du concept du développement de la petite enfance et la sensibilisation du public dans les communications locales, à l'intérieur du cadre provincial pour la sensibilisation du public;
- un soutien pour l'établissement de réseaux entre les collectivités afin qu'elles échangent des renseignements et profitent de leur expérience respective;
- l'accès des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires au tableau d'affichage Web du Secrétariat pour permettre l'échange de renseignements par voie électronique;
- des ateliers sur des questions d'intérêt et des défis clés relativement à la mobilisation des collectivités.

Partie III : Annexes

Annexe A : Calendrier de mise en oeuvre

TÂCHES

Début du financement des bureaux de santé publique; formation des comités de sélection	Septembre
Sélection et embauche des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires	Septembre/Octobre
Orientation des coordonnatrices et coordonnateurs communautaires	26 et 27 octobre
Première période pour la présentation des demandes de financement dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance*	Novembre/Décembre2000

Présentation par les comités directeurs des plans de 2001 au Secrétariat à l'enfance aux fins d'approbation	29 décembre
Approbation par le Secrétariat à l'enfance des plans présentés par les comités directeurs	31 janvier 2001
Présentation du rapport d'étape du premier trimestre au Secrétariat à l'enfance	31 janvier 2001
Présentation du rapport d'étape du deuxième trimestre au Secrétariat à l'enfance	28 avril 2001
Période pour la présentation des demandes de financement dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance*	2001-2002

*Les demandes présentées dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance doivent être fondées sur le plan d'action pour la petite enfance établi à l'échelle locale et approuvé par le comité directeur.

Annexe B :

Renseignements sur les projets-pilotes

Premier emplacement : London - « Investing In Children »

Organisme central : London Investment in Education Council
Coordonnatrice : Jan Lubel jlubell@liec.on.ca
Téléphone : (519) 433-8996, poste 223

Ce projet est dirigé par un conseil novateur de sensibilisation des industries. Le milieu des affaires et le secteur bénévole sont fortement représentés au sein du comité directeur. Le comité consultatif professionnel composé de fournisseurs de services primaires joue un rôle aussi important sur le plan du leadership. Des groupes de travail regroupant des personnes provenant de plusieurs secteurs, tels que les groupes chargés de l'inventaire, de la fiche de rendement et de la mise sur pied des centres de quartiers, orientent le développement de différents aspects du projet.

Le projet de London a été particulièrement proactif en faisant la promotion du développement de la petite enfance et de l'initiative Investing In Children dans les médias et dans le cadre d'une campagne de publicité (annonces dans les journaux, panneaux d'affichage, calendriers communautaires, émissions-débats, et entrevues radiophoniques et télévisées), ainsi que lors d'événements communautaires.

En février, on a organisé un déjeuner pour le milieu des affaires et une présentation par affiches. Cette

activité, qui a été cocommanditée par la Banque Royale, a été suivie de séances conjointes de planification avec des entreprises locales afin de déterminer les aspects des initiatives portant sur la petite enfance qui pourraient être appuyés par les entreprises. Un grand nombre d'autres séances de consultation communautaires et groupes de discussions de quartier ont été organisés.

En mai, on a accueilli la conférence 2000 sur la famille et le milieu de travail au cours de laquelle des conférenciers de renommée mondiale ont pris la parole et qui a bénéficié de l'appui financier de la Banque Royale, de Centraide, de AON Consulting et des services locaux de santé et d'aide à l'enfance.

Un groupe de fournisseurs, notamment des personnes chargées du programme « Bébés en santé, enfants en santé », des représentants de la ville de London et d'Information London, se réunit régulièrement pour échanger des données et des renseignements et faire le lien entre ceux-ci, et pour déterminer où sont dispensés les services communautaires. Une fiche de rendement communautaire, « Charting London's Course », indiquant les points forts et les points faibles de London en matière de milieu civique pour les enfants et les familles, a été publiée dans le journal en avril.

Les responsables de l'initiative déploient actuellement des efforts en vue de l'ouverture d'un local pour la famille (Family Place) dans un centre commercial du centre-ville et de 21 centres de développement de la petite enfance et des compétences parentales dans différents quartiers de London. Ces centres de quartiers seront établis selon un modèle de partage des contributions. Des institutions et des fournisseurs de services locaux se sont engagés à l'égard des programmes. L'orchestre de London, la bibliothèque, le musée des enfants et le musée des beaux-arts participent également à l'initiative. Ils obtiennent des dons du milieu des affaires et du secteur bénévole. Jusqu'à maintenant, ils ont recueilli plus de 50 000 $, et une somme équivalente des fonds du projet-pilote s'ajoutera à ce montant pour faire l'essai de nouveaux programmes et services conformément à la vision relative à la petite enfance.

Deuxième emplacement : Nipissing et Parry Sound - « Travaillons ensemble pour nos enfants »

Organisme central : Conseil de l'éducation du Moyen-Nord
Coordonnateur : Rick Ferron ferronr@nearnorth.edu.on.ca
Téléphone : (705) 472-0594

Ce projet est dirigé par un comité directeur axé sur les partenariats communautaires pour les enfants. Les partenaires proviennent entre autres de quatre conseils scolaires, des services sociaux municipaux et provinciaux, des services de santé publique, d'un Centre d'accueil pour les Indiens, de la Société d'aide à l'enfance, de l'hôpital général de North Bay, du Centre d'accès aux soins communautaires et des Services de santé mentale pour enfants.

Le projet « Travaillons ensemble pour nos enfants » avait pour but de renforcer le succès remporté par le concept d'une halte-accueil pour les parents et les enfants en milieu scolaire où, grâce à des dons privés, des fournisseurs de services et des bénévoles offrent des programmes de développement de la petite enfance et des compétences parentales. Le leadership des secteurs de l'éducation, de la santé publique et des centres de ressources à l'intention des familles est un élément important des initiatives communautaires en croissance rapide qui sont dirigées par les écoles et les conseils de parents dans les districts de Nipissing et de Parry Sound. Les écoles de ces deux districts travaillent de concert avec les

membres de leur collectivité pour adapter un modèle scolaire à leurs besoins locaux. Pendant la première phase, 24 centres pour parents et enfants seront ouverts. Trois de ceux-ci sont déjà en place dans des écoles.

On a déjà recueilli 100 000 $ du milieu des affaires et du secteur bénévole, dont un montant considérable d'un bienfaiteur privé, pour la prestation de programmes et de services par les centres. Une somme équivalente des fonds du projet-pilote s'ajoutera à ce montant pour faire l'essai de nouveaux programmes et services conformément à la vision relative à la petite enfance. On est en train de mettre sur pied une fondation « Travaillons ensemble pour nos enfants », dont le conseil d'administration regroupe des représentants du milieu des affaires et de la collectivité.

Troisième emplacement : Comtés de Grey et Bruce - « Kids 'N Us »

Organisme central : South East Grey Community Outreach
Coordonnatrice : Helen Hughes hhughes@bmts.com
Téléphone : (519) 986-3692

Le South East Grey Community Outreach, qui est un réseau rural de centres de ressources à l'intention des enfants et des familles situés dans sept petites collectivités du comté de Grey, a réussi à obtenir la participation de représentants des secteurs des services sociaux, de la santé, de l'éducation, des médias et des affaires, ainsi que des parents, au sein du comité directeur. Ce réseau a été particulièrement proactif sur le plan de l'approche communautaire et a mené, entre le 25 avril et le 25 mai, 21 consultations communautaires dans le cadre d'un partenariat avec les comtés de Grey et Bruce.

Alumi-bunk, un employeur local de la ville de Dundalk, qui compte 1 600 résidents, s'est déjà engagé à établir un centre de développement de la petite enfance et des compétences parentales pour ses employés et le grand public.

Les programmes et les ressources sont établis en fonction des résultats des consultations communautaires, de l'évaluation de la capacité d'apprentissage, ainsi que de l'inventaire des programmes et des services et de la détermination de l'endroit où ils sont dispensés. Ces résultats seront également utiles pour solliciter des contributions auprès des entreprises et des organismes bénévoles locaux.

Les prochaines initiatives prises dans le cadre du projet mettront l'accent sur l'élaboration d'une panoplie de programmes et services pour le développement de la petite enfance et des compétences parentales, selon le modèle d'un moyeu, parmi les collectivités dispersées dans ces deux comtés. Un élément clé de ces initiatives sera la coordination des programmes et des services existants afin d'assurer la cohérence des mesures de soutien.

Quatrième emplacement : Région de York - « All Our Kids (AOK) »

Organisme central : municipalité régionale de York, service chargé des services communautaires et du logement
Coordonnateur : Daniele Zanotti dzanotti@region.york.on.ca
Téléphone : (905) 881-5348, poste 2052

Ce projet, qui a débuté à l'automne 1999, est dirigé par le service chargé des services communautaires et du logement, avec l'appui du service de la planification et des services de santé. Le comité directeur compte des représentants de 18 secteurs, dont les affaires, les organismes religieux, la santé, les organismes bénévoles, l'éducation, les bibliothèques, les parcs et loisirs, et la garde d'enfants. Le leadership municipal permet de renforcer les structures établies et d'étoffer les ressources existantes.

Dans le cadre du projet, on a mis sur pied un comité consultatif des entreprises en partenariat avec le service de développement économique, qui est chargé de recruter des entreprises ayant le potentiel de devenir des partenaires. Des chefs de file du milieu des affaires se sont portés volontaires pour diriger cette initiative et élaboreront un plan de marketing pour une période de 12 mois.

Une fondation privée, qui fait beaucoup d'affaires dans la région de York, s'est engagée à verser 50 000 $, par l'entremise de Centraide. Une somme équivalente des fonds du projet-pilote s'ajoutera à ce montant pour faire l'essai de nouveaux programmes et services conformément à la vision relative à la petite enfance. La municipalité régionale s'est également engagée à contribuer une somme de 70 000 $.

Un programme de développement de la petite enfance et des compétences parentales a été greffé à un programme pour enfants déjà en place à l'école publique 16th Avenue, grâce au parrainage conjoint d'entreprises locales, du conseil de l'éducation, du YMCA et d'une garderie. Pour répondre aux besoins des parents qui travaillent, un programme de développement de la petite enfance, qui sera dispensé en fin de semaine, est également mis sur pied à la bibliothèque et au centre de loisirs Milliken Mills.

En septembre 2000, un programme de développement de la petite enfance et des compétences parentales sera mis sur pied à l'école publique Stuart Scott dans le cadre d'un partenariat avec le conseil de l'éducation, la municipalité régionale de York et la joujouthèque et le centre de ressources de York.

Grâce à un partenariat avec les deux conseils scolaires, les responsables du programme « Bébés en santé, enfants en santé » et le collège Seneca, on devrait pouvoir dispenser des programmes dans des écoles et un large éventail de services en fin de semaine et en soirée.

Cinquième emplacement : Ottawa-Carleton - « Six ans gagnants »

Organisme central : Centraide Ottawa-Carleton
Coordonnatrice : Carole Gagné-Ince cgagneince@unitedwayoc.on.ca
Téléphone : (613) 228-5781

Ce projet est dirigé par un groupe de bailleurs de fonds et de fournisseurs de services clés, notamment Centraide, quatre conseils de l'éducation, des services sociaux municipaux et provinciaux, des services de santé publique et le Conseil de planification sociale, et ce, dans le cadre d'un partenariat. Il vise à élargir la portée du programme « Six ans gagnants », qui a pour but de donner la chance à tous les enfants de partir du bon pied afin qu'ils soient capables d'apprendre lorsqu'ils commencent l'école et qu'ils aient du succès dans la vie. Dans le cadre du programme « Six ans gagnants », qui a évolué au cours des deux dernières années, on a établi une structure pour la direction et l'évaluation qui facilite l'appui de cette initiative par les principaux bailleurs de fonds, dont le secteur privé.

En mai dernier, dans le cadre du programme « Six ans gagnants », on a élargi la portée des programmes sur le terrain grâce à la contribution de 250 000 $ de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, découlant des économies réalisées par la région à l'égard de la Prestation nationale pour enfants.

En mai également, Rob Bryden, chef d'entreprise local et propriétaire des Sénateurs d'Ottawa, a accueilli un forum du milieu des affaires portant sur la petite enfance. La fondation du Club de Hockey Les Sénateurs d'Ottawa a versé 50 000 $ dans le cadre du programme, et Centraide Ottawa-Carleton s'est engagé, pour chacune des deux prochaines années, à verser des fonds de contrepartie de 50 000 $ pour les initiatives liées à la petite enfance. Une somme équivalente de 100 000 $ des fonds du projet-pilote s'ajoutera à ce montant pour faire l'essai de nouveaux programmes et services conformément à la vision relative à la petite enfance.

Les responsables du programme « Six ans gagnants » travaillent en collaboration avec la collectivité de Vanier en vue de la planification de services et de ressources pour les parents et les enfants francophones. En juin, ils ont demandé à des groupes communautaires de la région d'Ottawa-Carleton de présenter des lettres d'intention pour l'établissement de centres de développement de la petite enfance et des compétences parentales ou pour l'ajout aux programmes existants de certains éléments de l'Étude sur la petite enfance.

[1] Les bureaux de santé sont régis par les conseils de santé.

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario

Page d'accueil **Quoi de neuf** **Courrier** **English**

Secrétariat à l'enfance
1075, rue Bay, bureau 601
Toronto (Ontario) CANADA M7A 1E9
Tel. : (416) 325-0054
Telec. : (416) 326-3793

Dernière mise à jour : le 19 avril 2000
© Secrétariat à l'enfance 1998-2000